

Leçon 1. 1789

1774	Louis XVI devient roi de France.
1776-1783	Guerre d'indépendance américaine.
1778	Mort de Voltaire et de Rousseau.
1780	Mort de l'impératrice Marie-Thérèse.
1786	Mort de Frédéric II de Prusse.
22 février 1787	Louis XVI réunit l'assemblée des notables.
5 mai 1789	Louis XVI ouvre les états généraux.
14 juillet 1789	Les Parisiens insurgés s'emparent de la Bastille.
17 juillet – 3 août 1789	« Grande Peur ».
Nuit du 4 août 1789	La France abolit les privilèges.
26 août 1789	Vote de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
5-6 octobre 1789	« Journées d'octobre » : les Parisiennes conduisent Louis XVI de Versailles à Paris.
2 novembre 1789	Les biens du clergé sont « mis à la disposition de la Nation ».
11 novembre 1789	Première esquisse de la rénovation administrative française.

L'année 1789 marque le début du ^{xix}e, par les bouleversements qu'elle inaugure et par le souvenir indélébile dont elle marque tous les esprits de ce siècle. L'acte fondateur auquel elle correspond, c'est – vous vous en doutez – la Révolution française.

Dans la mesure où les événements surgissent rarement à l'improviste, nous ne pouvons nous permettre d'engager le récit de cette révolution sans quelques préliminaires. Sans prétendre résumer le ^{xviii}e en quatre pages, nous allons brosser, à grands coups de pinceau, le tableau du monde au début de l'année 1789. Ce décor sert, au demeurant, de toile de fond à une bonne part du ^{xix}e siècle, tant ce dernier est marqué par « la persistance de l'Ancien Régime ».

I. Tableau du monde au début de l'année 1789

Promenons-nous un instant au milieu de la cour de France, avant de parcourir à bon train les différentes cours européennes, puis d'examiner l'organisation sociale des royaumes européens et, plus particulièrement, le sort réservé aux peuples.

A. Les cours européennes

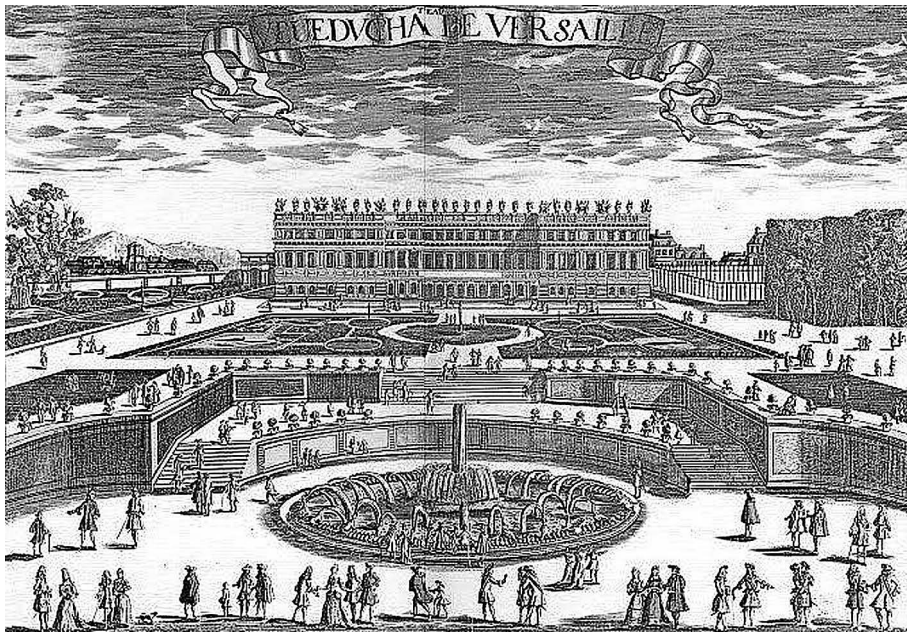
En cette fin du XVIII^e siècle, les monarchies dominent la quasi-totalité de l'Europe.

La cour de France. Louis XVI et Marie-Antoinette. Les proches parents du roi.

Couronné en 1775, un an après la mort de son grand-père Louis XV, Louis XVI n'a été appelé à régner que par le décès de son frère aîné, le jeune duc de Bourgogne. Ce grand gaillard – il mesure près de deux mètres – est de l'avis de tous assez falot. Les lacunes de sa première éducation n'ont été comblées qu'avec peine, et le souverain, s'il possède une intelligence certaine, ne semble pas très versé dans le maniement des affaires. Il mène à Versailles une existence réglée, s'adonnant, entre autres loisirs, à la serrurerie. À ses côtés, la reine Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, est une figure altière, à la limite de l'arrogance. Elle a été victime, en 1785, d'une machination, l'« affaire du collier », dont sa réputation a beaucoup souffert. Le couple a eu, non sans mal, trois enfants, une fille suivie de deux fils. L'avenir de la dynastie semble donc assuré. Dans le proche entourage du roi, citons ses deux frères cadets, le comte de Provence, Monsieur, futur Louis XVIII, et le comte d'Artois, futur Charles X. Frappé par une obésité précoce, le premier cache, sous ses airs affables, un esprit froid. Il soupire après l'incapacité de son aîné et aspire secrètement au trône. Amoureux des plaisirs, le second incarne, dans toutes ses nuances, la frivolité bourbonnienne. Il a deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry. Les deux princesses de Bourbon-Parme qui leur ont été données pour épouses se distinguent par leur laideur. La comtesse de Provence nourrit, qui plus est, un coupable penchant pour la boisson, tandis que sa sœur, la comtesse d'Artois, pêche par les vifs sentiments que lui inspirent les uniformes. Viennent ensuite les filles de Louis XV, tantes du roi et de ses frères, qui ne se sont jamais mariées, et Madame Élisabeth, sœur du roi, elle aussi célibataire. Dans l'ensemble, la famille royale, attachée aux vieux principes absolutistes, reste imperméable aux idées des Lumières – Louis XVI y est sensible, mais sa timidité le retient, et Monsieur feint d'y adhérer par calcul. Les Condés et les Conti, princes du sang, ne jurent que par la tradition. Les Orléans, cousins directs des Bourbons, semblent plus favorables aux idées avancées. L'ambitieux duc d'Orléans, entiché de politique, démagogue de premier ordre, pose en ami des philosophes. Il confie d'ailleurs l'éducation de son fils, le duc de Chartres, futur Louis-Philippe, à la pétulante M^{me} de Genlis, admiratrice de Voltaire et de Rousseau. Les Orléans résident enfin en plein Paris, au Palais-Royal, tandis que les Bourbons se tiennent loin du peuple, en la demeure de Louis XIV.

L'absolutisme à la française et la vie à Versailles.

Le cérémonial élaboré par le Roi-Soleil puis étoffé par le « bien-aimé » Louis XV est allégé par Louis XVI. La vie à Versailles n'en reste pas moins une vie de cour. La noblesse spirituelle et oisive qui s'y agrège mène une existence assez futile, que la comtesse de Boigne évoque avec un fin sourire (cf. texte 1) et que Chateaubriand, pour sa part, fuit comme le pire des maux. S'il est l'objet privilégié des cabales et des mauvais coups de ses courtisans, le roi reste un monarque absolu. Il gouverne avec l'appui de son cabinet, dont il nomme les ministres, et dispose de tous les pouvoirs régaliens. Par les tristement célèbres « lettres de cachet », il conserve au surplus la faculté



Le château de Versailles

de faire emprisonner qui que ce soit, sans motif¹. La monarchie française n'est pas pour autant plongée tout entière dans les ténèbres de l'arbitraire. Tout au long du XVIII^e siècle, les Bourbons ont à cœur de doter la France d'une administration moderne et efficace. En témoigne l'institution des intendants des provinces, remontant à Richelieu, qui s'étoffe sous Louis XV, et la création des premiers grands corps, tel celui des Ponts et Chaussées, apparu en 1747. C'est à cette même époque que le terme d'« administration » a pris, dans la langue française, une portée générale et abstraite².

L'Angleterre constitutionnelle. Bien singulière est la situation du royaume d'Angleterre. La « glorieuse révolution » de 1688-1689 a chassé, avec la dynastie des Stuarts, la monarchie absolutiste. Les Orange-Nassau, puis les Hanovre, qui coiffent successivement la couronne, ne disposent *de jure* que de pouvoirs limités par un Parlement bicaméral, composé d'une Chambre des communes, élue au suffrage censitaire, et d'une Chambre des lords, dont les membres, nommés à vie ou disposant de cette charge à titre héréditaire, assurent la représentation de la noblesse. Le parlementarisme n'est pas encore mûr, dans la mesure où des ministères mis en minorité par les chambres peuvent être maintenus. Toutefois, les souverains britanniques du XVIII^e siècle sont, *de facto*, écartés des affaires par leur maîtrise imparfaite de l'anglais : ils continuent longtemps à parler leur seule langue natale, c'est-à-dire l'allemand. Mieux, l'usage impose que le Cabinet délibère en l'absence du monarque, tandis qu'à Versailles, le roi de France préside son Conseil.

1. Notez que le scrupuleux Louis XVI n'eût que rarement recours aux lettres de cachet.

2. THUILLIER (Guy), TULARD (Jean), *Histoire de l'administration française*, Paris, PUF, 1994, 124 p. Cf. p. 5. On ne parlait auparavant de l'administration que de manière circonstanciée – l'administration des postes ou des finances. Le mot « bureaucratie » apparaît, quant à lui, en 1788.

Quant à la vie politique proprement dite, elle est animée par des « partis », les *whigs* et les *tories*, ensembles politiques assez informels mais très sophistiqués au regard des jeux et des intrigues dominant la monarchie française. À défaut d'une réelle démocratie parlementaire, l'Angleterre jouit d'une oligarchie libérale. À la veille de la Révolution française, Georges III règne sur elle depuis près de trente ans. Premier roi de la dynastie de Hanovre à être né sur l'île, et partant à jouir de l'anglais comme langue maternelle, il assume un rôle politique actif. Il n'en est pas moins affaibli par la guerre d'indépendance américaine (cf. *supra*) puis par la maladie. En cette fin des années 1780, on envisage de confier la régence à son fils aîné, le prince de Galles, en attendant que sa santé se rétablisse.

Les despotismes éclairés de Russie et d'Autriche. La Russie et l'Autriche sont, de leur côté, marquées par le « despotisme éclairé » que cultivent leurs monarques. Contrairement aux Bourbons, stricts souverains de droit divin, ceux-ci fondent leur pouvoir sur le primat de la raison et prennent certaines distances avec les autorités spirituelles. La très impériale Catherine II, qui gouverne la Russie de 1762 à sa mort, est longtemps l'amie de Diderot. Soucieuse de la grandeur de son pays, elle annexe de larges pans de la Pologne au cours des années 1760. Elle garde également les yeux rivés sur l'Empire ottoman, auquel elle ravit, en 1783, la province de Crimée. Au sein de ses États, la tsarine a engagé une politique de modernisation administrative et fondé plusieurs villes nouvelles. Face à l'opposition de la vieille noblesse russe, elle a cependant dû renoncer à abolir le servage. L'Autriche, elle aussi, a longtemps été placée sous le sceptre d'une femme, l'impératrice Marie-Thérèse. Lorsque cette dernière meurt, en 1780, elle est remplacée par son fils, Joseph II, le frère de Marie-Antoinette. Celui-ci se veut, comme Marie-Thérèse, un souverain des Lumières. Les réformes menées par les Habsbourg, bien que réelles, ne suffisent pas à compenser les réflexes archaïques d'une grande majorité de la noblesse autrichienne, qui font du pays le bastion de la réaction.

L'anarchie des États allemands et l'émergence de la Prusse. Face aux deux grands ensembles territoriaux que sont la Russie et l'Autriche, les provinces allemandes sont émiettées en une foule de royaumes, principautés et villes libres. Cette « anarchie allemande », savamment entretenue par la diplomatie française sur la base des traités de Westphalie qui, en 1648, ont mis un terme à la guerre de Trente Ans, ne peut être annulée par le semblant d'unité qu'offre la couronne impériale d'Allemagne. Confiée systématiquement au monarque habsbourgeois, elle ne correspond plus qu'à une souveraineté très limitée, presque dignitaire. En revanche, il faut compter avec l'essor d'une nouvelle puissance germanique : la Prusse, à la tête de laquelle est placée la dynastie des Hohenzollern. Fort de sa culture et de sa discipline militaires, cet État s'affermi et s'étend sous le règne de Frédéric II. Ami de Voltaire, le « roi philosophe », également surnommé « le vieux Fritz », est le premier despote éclairé de son temps. Il mène ce que les historiens ont baptisé la « révolution d'en haut¹ ». À la fin de son règne, il consacre une

1. THADDEN (Rudolf von), *La Prusse en question. Histoire d'un État perdu*, Arles, Actes Sud, 1985, 168 p. Cf. p. 52-56.

bonne part de son énergie à la réforme de la justice, en octroyant à ses sujets un nouveau code de procédure juridique. Après sa mort, en 1786, c'est son fils, Frédéric-Guillaume II, qui devient roi. « Le gros Guillaume », comme on l'appelle familièrement, n'a pas hérité du génie paternel. Ennemi déclaré des Lumières, défenseur acharné de la tradition, il se noie dans les plaisirs et laisse ses États à la dérive. Michel Kerautret trace, à ce propos, un intéressant parallèle entre la Prusse après la mort du roi philosophe et la France après celle du Roi-Soleil. Cela étant, les Hohenzollern peuvent compter sur de solides assises économiques. Acquise à la Réforme – le pays est majoritairement luthérien ; quant à la famille royale, elle est calviniste –, la Prusse a accueilli, après la révocation de l'édit de Nantes, nombre de protestants français qui ont concouru à sa grandeur. À la veille de la Révolution française, le pays s'urbanise à un rythme soutenu, cependant qu'il développe ses premières industries.

L'assouplissement du monde latin. Si les Hohenzollern se distinguent par leur activité, les souverains latins semblent, par contraste, assez endormis. Les Bourbons d'Espagne restent en retrait, de même que les Bragance, au Portugal, lesquels ont été affaiblis par une succession de révolutions. Quant à la péninsule italienne, elle est, à l'image des provinces d'Allemagne, morcelée en de multiples royaumes. Y domine la puissance du pape, placé à la tête des vastes États pontificaux.

Républiques patriciennes. N'oublions pas enfin les quelques républiques qui subsistent, pour quelque temps encore, sur le continent. La plupart d'entre elles se trouvent en Allemagne : il s'agit des villes libres de l'Empire. S'y ajoutent la république de Gênes et celle de Venise, qui perdure malgré son état de décadence avancé ; la république suisse, divisée en treize cantons ; et les Provinces-Unies, qui regroupent *grosso modo* les actuels royaumes de Belgique et des Pays-Bas. Ces souverainetés semblent pour beaucoup bien vieillottes, et l'ancienne splendeur marchande a cédé la place aux difficultés économiques.

Les républiques patriciennes sont loin d'être seules à vaciller sous le poids des ans. Il faut mesurer combien, à la veille de la Révolution française, les sociétés du continent sont en crise.

B. Des sociétés en crise

Les monarchies européennes du XVIII^e siècle ont en commun plusieurs carences et plusieurs excès, que beaucoup de contemporains dénoncent comme des travers. En France, ils concourent à la faillite financière et morale de la monarchie.

La mosaïque des cas particuliers. S'il faut retenir un trait des sociétés d'Ancien Régime, c'est leur caractère disparate. En dépit des efforts accomplis, en particulier, par les despotes éclairés, l'administration des différents États souffre, à la fin du siècle des Lumières, d'un cruel morcellement. Ces territoires ne constituent pas un édifice rationnel et cohérent mais une superposition de structures et de statuts, résultant d'un lent processus de sédimentation. Aussi Mirabeau parle-t-il, à propos de la France, d'un « agrégat de peuples désunis ». Si le royaume jouit

d'une unité territoriale déjà ancienne, il n'est pas pour autant unifié : ses cités disposent de leurs propres droits, en vertu de chartes ; les provinces abritent leurs propres Parlements, qui y rendent la justice. L'anarchie des États allemands, contre laquelle Frédéric II a lutté toute sa vie, au profit, il est vrai, de son pays et de son pouvoir, est d'un degré plus élevé encore. L'Allemagne, répétons-le, reste une collection de principautés, de petits royaumes et de villes libres indépendants les uns des autres.

La société d'ordres. Les sociétés européennes sont, de plus, divisées en ordres, statuts juridiques rigides assortis de contraintes et, le cas échéant, de prérogatives particulières. Ces ordres sont au nombre de trois. Face à la noblesse et au clergé, qui jouissent d'importants privilèges, à commencer par une large exemption fiscale qui grève les budgets des royaumes, figure le tiers-état. Celui-ci regroupe l'écrasante majorité de la population et subit, de fait et de droit, une situation d'inégalité. Le Tiers, au demeurant, est loin de constituer un ensemble uniforme. Il regroupe des paysans, des boutiquiers, des ouvriers et des bourgeois cossus, entrepreneurs, armateurs, hommes de loi, titulaires d'offices. Ce qui les fédère, c'est la situation de minorité politique dans laquelle ils sont placés, et que dénonce l'abbé Sieyès dans un ouvrage publié en 1788 : *Qu'est-ce que le tiers-état ?*

Qu'est-ce que le tiers-état ?

Ainsi s'intitule le petit volume que publie l'abbé Sieyès en 1788, et qui commence par les mots connus : « Qu'est-ce que le tiers état ? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien. Que demande-t-il ? À être quelque chose. » Exigeant la représentation du Tiers par des hommes issus de lui, demandant la fin du vote par ordre au profit du vote par tête et vantant les vertus du modèle anglais, Sieyès anticipe d'un an les bouleversements de la Révolution :

Le plus souvent, il faut de bonnes secousses ; la vérité n'a pas trop de toute sa lumière pour produire de ces impressions fortes, d'où naît un intérêt passionné pour ce qu'on a reconnu vrai, beau et utile. Il faut avoir une idée pauvre de la marche de la raison pour imaginer qu'un peuple entier doit rester aveugle sur ses intérêts, et que les vérités les plus utiles, concentrées dans quelques têtes seulement, ne doivent paraître qu'à mesure qu'un habile administrateur peut en avoir besoin pour le succès de ses opérations. D'abord, cette vue est fautive, parce qu'elle est impossible à suivre. En second lieu, ignore-t-on que la vérité ne s'insinue que lentement dans une masse aussi grande que l'est une nation ? Ne faut-il pas laisser aux hommes qu'elle gêne le temps de s'y accoutumer, aux jeunes gens qui la reçoivent avidement, celui de devenir quelque chose, et aux vieillards celui de n'être plus rien ? En un mot, veut-on attendre, pour semer, le moment de la récolte ? Il n'y en aurait jamais.

Emmanuel-Joseph Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers état ?*,
Éditions Paléo, 2012, 134 p. Cf. p. 128-129.

Des sociétés rurales marquées par le servage. Les puissances européennes sont essentiellement agricoles. Sur 26 millions de sujets, la France dénombre près de 22 millions de paysans. De surcroît, le servage subsiste dans une bonne partie du continent européen. Il est à présent marginal en France, où Louis XVI a

décidé d'élargir les serfs de la couronne, mais l'Église et les nobles conservent des paysans qui dépendent d'eux seuls, et imposent à nombre de sujets des journées de travail gratuites : les corvées. En 1781, l'empereur d'Autriche Joseph II abolit le servage personnel. Dans l'Europe orientale, en Russie en particulier, il faut attendre le milieu du XIX^e siècle pour que les paysans soient libérés de ce joug.

L'armée et l'État restent, à quelques exceptions près, l'apanage de la noblesse. Très prestigieux, le service des princes s'appuie sur une administration qui s'étoffe au fil des décennies. Les prébendes restent réparties de manière discrétionnaire. La France cultive, qui plus est, la vénalité des offices. Certains grands commis sont tout simplement titulaires de leur charge, qu'ils ont payée en écus sonnants et trébuchants ! Les postes subalternes sont confiés à des hommes du Tiers, en général de petits bourgeois, ce comme dans l'armée. C'est là une source de vifs mécontentements. Des soldats consacrant leur vie entière au maniement des armes ne peuvent en aucun cas espérer atteindre les grades élevés, que le roi confie à des nobles dont la légèreté confine parfois à la désinvolture. Les militaires de carrière sont renforcés par des volontaires, que l'on enrôle parfois à grands coups de vin, et par des régiments étrangers.

Le pouvoir de l'Église est considérable. Le pape règne en souverain absolu sur les vastes États romains. Il exerce de plus son pouvoir sur toute l'Europe catholique, par l'intermédiaire des évêques et des prêtres. Excepté en France, où la déchristianisation se fait précocement sentir, le culte conserve toute sa puissance. Appui des rois, dont le pouvoir se fonde toujours, quoique à des degrés divers, sur le droit divin, l'Église joint à son rôle spirituel des missions temporelles. Le clergé a la main sur l'enseignement, des petites leçons dispensées par les curés de campagne aux grands séminaires. Les curés se chargent de l'état civil. Au sein des hospices, les sœurs assurent tant bien que mal les secours aux malades et aux vieillards. Les catholiques doivent toutefois composer avec l'influence déclinante des protestants, qu'ils surnomment avec mépris, sinon avec haine, les « huguenots » ou « les parpaillots ». Pis, ils doivent subir les assauts de l'esprit « philosophique ».

L'esprit des Lumières. En insistant sur le primat du libre-arbitre et sur le principe d'égalité entre les hommes, des philosophes comme Voltaire ou Rousseau, tous deux morts en 1778, s'érigent, en France et dans une partie de l'Europe, en figures incontournables. Ils contribuent à éveiller la conscience du tiers-état. La bourgeoisie, élite montante, est attachée aux idées nouvelles. Quant à la noblesse, qu'elle le veuille ou non, elle est elle aussi imprégnée de l'esprit des Lumières¹ – en témoigne, sous le règne de Louis XV, l'essor de l'athéisme et de la libre-pensée, qui atteint jusqu'aux membres de la famille royale. Le comte de Provence prend très tôt

1. Voyez, sur ce point, la synthèse de Guy Chaussinand-Nogaret, intitulée *La Noblesse au XVIII^e siècle. De la Féodalité aux Lumières*, rééditée en l'an 2000 par les éditions Complexe. Évoquant l'année 1789, l'auteur conclut, aux pages 226 et 228 : « De l'État absolutiste, personne en France ne veut plus. La noblesse qu'il a créée, comblée, rassasiée, mais non satisfaite, entame contre lui une procédure de divorce soutenue par le dossier exhaustif de ses griefs, de ses rancunes et de... ses projets de noces. [...] La "première Révolution" a uni contre l'État absolutiste et contre le privilège restrictif, noblesse et roture. Parce qu'il s'agissait d'une révolution des *Lumières* et de la conclusion d'un débat qui opposait naissance et mérite. »

place dans le camp des voltairiens. Le comte d'Artois, qui se pique de galanterie, ne laisse rien percer de ses futures dévotions. Avant la légèreté de leurs mœurs, il faut d'ailleurs retenir des « libertins » leur goût de la liberté, leur mépris des convenances. Allant plus loin encore, nombre de nobles, tel Mirabeau, n'hésitent pas à prendre fait et cause pour une vaste transformation de l'État et de la société. Plusieurs philosophes, comme naguère Montesquieu, n'appartiennent-ils pas à la noblesse ? Les ennemis des privilèges, quelle que soit leur naissance, se réunissent à partir de 1788 sous la bannière des **patriotes**. Leurs paroles ont d'autant plus d'écho que les penseurs des Lumières ont œuvré, au cours des décennies précédentes, à l'éveil de ce que l'on nomme « l'opinion publique ». Necker affirme dès 1784 que celle-ci constitue une « puissance invisible qui commande jusque dans le palais du roi ». La « nation » ne désigne, à l'époque moderne, qu'une population entendue au sens ethnique. Le terme se colore à présent de ses premiers reflets politiques, et se rapproche ainsi des mots « patrie » ou « État ».

C. Tour d'horizon des puissances extra-européennes

Les empires américains. L'Espagne conserve un vaste empire en Amérique. Elle domine le nord de l'Amérique latine, toute l'Amérique centrale et le Mexique, jusqu'à la Floride et la Californie. Le Portugal, quant à lui, détient le Brésil. Au sein de ces territoires, qui renferment de grands déserts, la société se divise entre colons européens, créoles et esclaves noirs. S'y ajoutent les Indiens autochtones. En Amérique du nord, Richelieu a accéléré la colonisation française, et ses successeurs l'ont poursuivie. Las, la France a dû céder le Canada à la Grande-Bretagne en 1763, puis la Louisiane aux Espagnols. Lorsque la Révolution éclate, la couronne française ne détient plus que quelques îles, dont Saint-Domingue et Saint-Pierre-et-Miquelon. Quant aux Britanniques, ils ont été chassés d'une partie du Nouveau Monde par leurs propres colons, qui ont fondé les États-Unis d'Amérique.

La nouvelle puissance américaine. Solennellement proclamée en 1776, effectivement conquise en 1783, l'indépendance des États-Unis d'Amérique, formés de treize colonies anglaises, a été favorisée par la France. Celle-ci a envoyé, de l'autre côté de l'Atlantique, un corps expéditionnaire commandé par le comte de Rochambeau et au sein duquel s'est illustré le jeune La Fayette, qui, du haut de ses dix-neuf ans, n'a pas hésité à se porter volontaire. Cet épisode ne compte pas peu dans la rancune que l'Angleterre voue à la France au cours des décennies suivantes. De surcroît, l'émancipation des États-Unis amorce un cycle révolutionnaire à travers le monde, qui se poursuit avec les révolutions de France, de Belgique et d'Amérique latine. Les Américains, Franklin et Jefferson en tête, jouissent d'une réelle popularité en France, au moment de la Révolution. Brissot (cf. leçon n° 2), jamais à court d'idées, lance alors une vogue des chaussures « à la Franklin ». Quant à la jeune nation américaine en tant que telle, qui compte environ quatre millions d'habitants en 1790, elle prend, tout au long du XIX^e siècle, un essor territorial, démographique et économique considérable, pour s'élever au rang de géant politique et diplomatique après 1918 et surtout après 1945.